

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N°CP2024- 02/1/1 DOSSIER N°6152	ACCORD DE PRINCIPE POUR DES GARANTIES D'EMPRUNTS AU TITRE D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX - SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR DES GARANTIES D'EMPRUNTS
AU TITRE D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET ACQUISITION DE
LOGEMENTS SOCIAUX - SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Général n° 06/1/70 des 19 et 20 Décembre 2006 accordant une garantie à hauteur de 50 % pour les opérations de réhabilitation ou de construction sur le Département ;*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-02/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à donner un « accord de principe » pour la garantie de deux emprunts qui seront consentis entre la SCP d'HLM La Maison Familiale Creusoise et la Caisse des Dépôts et Consignations pour les opérations décrites ci-après :

* **310 455,50 €** dans le cadre de la construction de 6 logements sociaux sur la Commune de Saint Sulpice le Guérétois ;

* **23 500 €** dans le cadre de l'acquisition/amélioration d'un logement social situé Avenue Bordier sur la Commune de Guéret ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces afférentes pour le montage du dossier établi par la SCP d'HLM La Maison Familiale Creusoise et la Caisse des Dépôts et des Consignations ;

Dit que ces montants seront inscrits dans l'enveloppe prévisionnelle et soumis au vote du budget 2024.

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU, Elus Membres CA SCP HLM La Maison Familiale Creusoise

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET